

# CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

*Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.*

## AIRBUS INDUSTRIE

### Avions A300, A310 et A300-600

Contrôle du circuit de freinage secours (ATA 32)

#### 1. MATERIELS CONCERNES :

Avions AIRBUS INDUSTRIE - A300, A310 et A300-600 tous modèles certifiés, tous numéros de série à l'exception de :

- avions ayant reçu application de la modification AIRBUS INDUSTRIE (Mod.) n°12012 en production,
- avions modifiés suivant les instructions de Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE (BS) A300-32-0429 ou A310-32-2113 ou A300-32-6075.

#### 2. RAISON :

Cette Consigne de Navigabilité (CN) fait suite à un événement récent de perte de circuit de freinage de secours conduisant un avion A320 à dépasser la fin de piste à l'atterrissage. Cet événement résultait du gel en vol d'eau infiltrée à la base de la vanne de distribution de freinage (BDDV) empêchant le fonctionnement du mode freinage secours à l'atterrissage.

La Révision 3 de la présente CN vise à prendre en compte une nouvelle modification appliquée en production ainsi que les BS associés (mod. n°12012). Cette révision réduit les exigences d'applicabilité de la CN.

#### 3. ACTIONS IMPERATIVES ET DELAIS :

Afin de détecter en vol une perte possible de freinage secours par suite d'un blocage par gel de la BDDV, le test fonctionnel et, quand nécessaire, les actions de maintenance associées prévus au paragraphe 4 de l'AOT 32-19 révision 2 du 20 août 1998 d'AIRBUS INDUSTRIE sont rendus impératifs. Les résultats de ce test doivent être rapportés à AIRBUS INDUSTRIE.

n/GH

.../...

Date : 29/12/1999

AIRBUS INDUSTRIE  
Avions A300, A310 et A300-600

1998-263-255(B) R3

**NOTA** : Tous renseignements concernant le contenu technique de cette Consigne de Navigabilité peuvent être obtenus auprès de :

DGAC France, SFACT/N.AT :  
DGAC/SFACT/N.AT  
50 rue Henry Farman  
75720 PARIS CEDEX 15  
Tel : (33) 1 58 09 45 09 - Fax : (33) 1 58 09 42 20 (ou 43 19)

ou à

AIRBUS INDUSTRIE AI/EA :  
1 Rond Point Maurice Bellonte  
31707 BLAGNAC Cedex - France  
Tel : (33) 5 61 93 48 01 - Fax : (33) 5 61 93 44 51.

---

**REF.** AIRBUS INDUSTRIE AOT 32-19 révision 2 du 20 août 1998  
Bulletins Service AIRBUS INDUSTRIE : A300-32-0429, A310-32-2113, A300-32-6075  
(éditions originales ou toutes révisions ultérieures approuvées)

---

La présente Révision 3 remplace la CN 98-263-255(B) R2 du 26 août 1998.

---

**DATES D'ENTREE EN VIGUEUR** :

**CN originale** : Dès réception de la consigne  
télégraphique diffusée le 08 JUILLET 1998  
**Révision 1** : Dès réception de la consigne  
télégraphique diffusée le 17 JUILLET 1998  
**Révision 2** : Dès réception à compter du 26 AOUT 1998  
**Révision 3** : Dès réception à compter du 29 DECEMBRE 1999